

Déclaration de Politique Sociale 2025-2030



1. Cadre juridique de la DPS	4
2. Préambule	4
Contexte socio-économique.....	4
Contexte géopolitique	5
Contexte financier	5
Missions du CPAS	5
Cadre légal des CPAS.....	6
Evolutions récentes	6
3. Vision et Priorités	6
Vision	6
Priorités stratégiques	7
4. Gouvernance, Transparence et Éthique	8
Intégrité et recherche du bien commun	8
Respect des règles de déontologie et d'éthique	8
Respect du huis clos et du secret professionnel.....	8
Transparence dans les décisions et la communication	8
Implication citoyenne et travail en réseau	8
Programmation et évaluation des politiques	9
Relation entre autorité et administration	9
5. Nos actions sociales	9
Insertion socio-professionnelle	9
Soutien à l'accès au logement.....	10
Alimentation	11
Lutte contre les violences.....	12
Soutien aux aînés	13
Soutien aux mal-logés et sans-abris	14
Soutien aux familles monoparentales.....	15
Soutien aux jeunes	15

Soutien aux enfants précarisés	17
Soutien aux étrangers	18
Soutien et services à tous les citoyens montois	18
6. Support à l'Action Sociale	20
Synergies: une action sociale coordonnée sur le territoire montois	20
Gestion des ressources humaines	21
Finances et gestion rigoureuse	22
Gestion du patrimoine	22
Annexe: Le volet budgétaire	24
Axes prioritaires et optimisation des subventions	24
Gestion des ressources humaines et organisation	24
Frais de fonctionnement et investissements	25
Trajectoire financière et contraintes structurelles	25

1. Cadre juridique de la DPS

La Déclaration de Politique Sociale (DPS) des CPAS trouve son fondement dans la loi organique des CPAS, en particulier son article 27ter.

Depuis le 15 mars 2019, conformément au décret intégrant le Programme Stratégique Transversal (PST) dans cette loi, chaque conseil de l'action sociale est tenu d'adopter, dans un délai de deux mois après son installation, une DPS couvrant la durée de son mandat.

Cette déclaration rassemble les intentions politiques et les orientations budgétaires qui guideront l'action du CPAS pour la législature en cours.

La DPS constitue une impulsion essentielle pour l'élaboration du Programme Stratégique Transversal, un outil de gouvernance pluriannuel. Ce programme formalise les objectifs stratégiques de la DPS et leur mise en œuvre au travers d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions adaptés aux moyens humains et financiers disponibles.

La DPS reste valide tout au long de la mandature, sauf en cas d'adoption d'un nouveau pacte de majorité accompagné d'un renouvellement complet du conseil de l'action sociale, comme le prévoit le décret du 28 mars 2024.

2. Préambule

Le CPAS de Mons inscrit son action dans un contexte marqué par des défis majeurs sur les plans socio-économique, géopolitique et financier. Ces réalités influencent profondément les conditions de vie de la population locale et orientent les priorités stratégiques pour la mandature en cours.

Contexte socio-économique

La précarité s'intensifie, touchant un nombre croissant de ménages, tandis qu'une concentration croissante de richesses accentue les inégalités sociales.

L'économie belge, comme celle de l'Europe, fait face à des turbulences, entre inflation persistante, instabilité des marchés de l'emploi et croissance économique ralentie.

Parallèlement, la montée de la désinformation et les ingérences diverses renforcent un climat de méfiance voire de haine dans nos sociétés, envers les institutions publiques, notamment.

De plus, en conséquence des négociations au niveau fédéral, le CPAS doit se préparer à une arrivée significative de futurs chômeurs exclus des mécanismes de soutien organisés par les autres niveaux de pouvoir.

Contexte géopolitique

Les crises internationales se succèdent, qu'elles soient sanitaires, énergétiques ou militaires, fragilisant les équilibres sociaux et politiques. En parallèle, on observe une perte de confiance croissante des citoyens dans le monde politique, tant au niveau national qu'international, avec des répercussions directes sur la cohésion sociale et la mobilisation citoyenne.

Contexte financier

Les finances publiques sont sous pression, avec des prévisions de coupes budgétaires affectant à la fois les services publics et le secteur associatif. Ces restrictions compromettent la capacité des CPAS et de leurs partenaires à répondre aux besoins croissants des citoyens, nécessitant plus encore des choix stratégiques et une gestion optimisée des ressources disponibles.

Dans ce contexte complexe, le CPAS de Mons s'engage à adapter ses politiques et ses services pour répondre de manière proactive aux besoins des plus vulnérables.

Missions du CPAS

Le CPAS de Mons, en vertu de l'article 23 de la Constitution belge, de la loi organique des CPAS et de la loi sur le droit à l'intégration sociale, a pour mission fondamentale de permettre à chaque citoyen de vivre dans la dignité. Cette mission s'articule autour de deux axes principaux :

- Soutien et accompagnement social : Fournir un soutien immédiat aux citoyens en difficulté afin de répondre à leurs besoins essentiels.
- Émancipation sociale : Encourager l'autonomie des bénéficiaires pour qu'ils ne dépendent plus du CPAS ou de la sécurité sociale.

En tant que dernier maillon de la sécurité sociale belge, le CPAS a la responsabilité d'intervenir pour des bénéficiaires qui se trouvent exclus de toutes les autres formes de soutien, et qui présentent de plus en plus des problématiques complexes résultant d'un parcours de vie souvent très agité.

Cette mission s'inscrit dans une logique d'équilibre entre droits et devoirs. Ainsi, dans le cadre du Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS), chaque bénéficiaire s'engage dans un processus qui vise à renforcer son inclusion sociale et économique.

Le CPAS de Mons est également marqué par sa spécificité de grande ville, concentrant une part importante de la pauvreté. Cette situation entraîne une charge supplémentaire, car certaines de ses structures, telles que le centre pour femmes victimes de violences, la Cité de l'enfance ou encore l'abri de jour et de nuit, accueillent des citoyens venus d'au-delà des frontières communales.

Cadre légal des CPAS

Les actions du CPAS sont encadrées par plusieurs textes légaux :

- La loi organique des CPAS, qui définit leur rôle et leur fonctionnement.
- La loi concernant le droit à l'intégration sociale, qui établit les modalités de soutien aux citoyens.
- La loi déterminant la compétence des CPAS, qui précise leurs responsabilités.
- La charte de l'assuré social, qui garantit les droits des citoyens dans leurs interactions avec les institutions sociales.

Ces bases légales assurent que le CPAS opère dans le respect des principes de justice sociale, de transparence et d'équité, tout en adaptant ses actions aux réalités locales.

Evolutions récentes

En 2021, le CPAS de Mons a opéré un transfert stratégique de plusieurs services vers l'intercommunale Gabrielle Passelecq. Ce transfert concernait notamment les crèches, les maisons de repos et le service de maintien à domicile. Cette décision visait à garantir une gestion plus efficace de ces structures tout en recentrant le CPAS sur ses missions fondamentales, à savoir le droit à l'intégration sociale et l'accompagnement des personnes en difficulté.

3. Vision et Priorités

La présente déclaration de politique sociale reflète une vision ambitieuse et solidaire, orientée vers la résilience, la justice sociale et l'innovation dans l'action publique.

Vision

La nouvelle majorité (Liste du Bourgmestre – PTB – Ecolo) entend faire du CPAS de Mons une institution exemplaire, capable de répondre aux besoins des citoyens tout en s'adaptant aux enjeux contemporains.

Notre vision repose sur trois piliers fondamentaux : **prévenir**, **soutenir** et **émanciper**, avec pour objectif ultime de permettre à chaque citoyen de vivre dignement et de s'insérer pleinement dans la société.

Malgré un contexte socio-économique et financier difficile, la nouvelle majorité affirme sa volonté de s'inscrire dans une politique de gauche, solidaire et inclusive. Toutefois, la solidarité s'accompagne d'une responsabilité partagée. Chaque bénéficiaire est attendu pour fournir les efforts nécessaires afin d'atteindre son émancipation sociale. Les travailleurs sociaux seront d'avantage mobilisés et soutenus dans leur action pour les

accompagner au maximum, mais en cas de non-respect des engagements pris, des sanctions adaptées pourront être appliquées. Cette approche vise à encourager une participation active et responsable des citoyens dans leur parcours d'insertion.

Priorités stratégiques

Les priorités en matière d'actions à mener pour cette législature sont les suivantes :

- **L'émancipation des bénéficiaires et la cohésion sociale pour tous les citoyens :**
Prévenir les situations de précarité, lutter contre l'isolement social, soutenir les individus dans leurs démarches essentielles, et les accompagner vers une véritable autonomie sociale et économique.
- **Le bien-être du personnel :**
Le CPAS valorise son personnel en veillant à son bien-être, à des conditions de travail optimales et à son développement professionnel. Cette approche, inscrite dans une vision à long terme de gestion des ressources humaines, vise à favoriser leur épanouissement et à renforcer leurs compétences pour répondre aux défis sociaux avec efficacité.
- **Des synergies pour une action sociale coordonnée**
Le CPAS et la Ville de Mons renforcent leur coopération à travers la mutualisation des services transversaux et des synergies thématiques. En collaboration également avec de nombreux acteurs publics et associatifs, tels que le Relais Social Urbain Mons-Borinage, cette approche vise une action sociale cohérente, inclusive et adaptée aux besoins des citoyens et ce, à l'échelle du territoire.
- **L'amélioration de la communication interne et externe :**
Développer des outils pour mieux faire comprendre les actions du CPAS, simplifier l'accès aux services, et favoriser une communication fluide entre le management et les équipes, permettant ainsi une co-construction des actions et un partage des enjeux.
- **La modernisation et l'innovation sociale :**
Investir dans la digitalisation des processus, la simplification administrative, l'innovation sociale et les nouvelles technologies pour rendre les services plus accessibles et efficaces, tout en veillant à accompagner les usagers confrontés à la fracture numérique.
- **Renforcer la résilience sociale et environnementale :**
Le CPAS intégrera les enjeux climatiques dans ses politiques sociales à travers la rénovation énergétique de son patrimoine et le soutien à des initiatives durables, alliant justice sociale et transition écologique pour un avenir inclusif.

4. Gouvernance, Transparence et Éthique

Le CPAS de Mons s'engage à garantir une gouvernance exemplaire, fondée sur des principes d'intégrité, de transparence, d'efficacité et d'éthique. Ces engagements se déclinent dans les actions suivantes :

Intégrité et recherche du bien commun

Les élus du CPAS exercent leur mandat avec probité, dans un souci permanent de service au citoyen et de recherche du bien commun. Ce principe fondamental guide l'ensemble des décisions politiques et administratives.

Respect des règles de déontologie et d'éthique

Les mandataires du CPAS adhèrent aux règles de déontologie et d'éthique, telles que définies dans le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) des organes délibérants du CPAS. Ces règles assurent une conduite exemplaire dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de huis clos et de secret professionnel.

Respect du huis clos et du secret professionnel

Le respect du huis clos et du secret professionnel est essentiel pour garantir à la fois la confidentialité et la dignité des bénéficiaires du CPAS et la sérénité des débats autour de l'action sociale. Les délibérations et décisions prises en séance sont couvertes par ces obligations. Les mandataires et membres du personnel sont tenus de ne pas divulguer d'informations confidentielles obtenues dans le cadre de leurs fonctions, sauf autorisation explicite prévue par la loi. Ces principes contribuent à maintenir une relation de confiance entre le CPAS, les bénéficiaires et l'ensemble des parties prenantes.

Transparence dans les décisions et la communication

La transparence est un pilier de la gouvernance. Cela se traduit par :

- La communication des décisions dans le respect des règles du huis clos, du secret professionnel et de la vie privée.
- La publicité active et passive des actes du CPAS, notamment pour des documents tels que le budget ou la déclaration de politique sociale.

Implication citoyenne et travail en réseau

La collaboration avec les citoyens, le tissu associatif et les partenaires publics est essentielle pour élaborer des politiques et projets pertinents et inclusifs. Le CPAS favorise :

- L'implication des citoyens et des associations locales dans la réflexion et la mise en œuvre des politiques sociales.

- Les partenariats et le travail en réseau, afin de mutualiser les ressources et d'assurer une meilleure coordination des actions sur le territoire.

Programmation et évaluation des politiques

Pour garantir une gestion stratégique et rigoureuse, le CPAS élabore des plans d'action alignés sur les priorités stratégiques, intégrant une programmation budgétaire pluriannuelle. Des indicateurs de performance et des tableaux de bord seront mis en place pour mesurer l'impact des politiques, identifier les écarts et orienter les ajustements nécessaires. Pour garantir une analyse fiable et précise, le CPAS s'appuiera sur une collecte régulière de données pertinentes, provenant de ses services internes, de partenaires locaux, et d'outils tels que WALSTAT. Des enquêtes qualitatives et quantitatives auprès des bénéficiaires permettront également de mieux comprendre leurs besoins et d'évaluer la satisfaction par rapport aux services proposés. Ces démarches offrent une base solide pour ajuster les actions et renforcer l'efficacité des politiques sociales.

Relation entre autorité et administration

Afin de garantir un fonctionnement optimal, la distinction claire entre les responsabilités politiques/stratégiques et les missions de gestion/administration sera réaffirmée. Cela passe par la responsabilisation managériale de l'administration, en veillant à son évaluation régulière.

5. Nos actions sociales

Insertion socio-professionnelle

L'insertion sociale et professionnelle est une priorité fondamentale pour le CPAS de Mons. L'objectif est de favoriser l'autonomie des bénéficiaires tout en leur offrant les outils nécessaires pour surmonter les freins qui entravent leur parcours d'émancipation.

- **Accompagnement global et individualisé :**

Chaque bénéficiaire, dans le respect de la loi, se verra proposer un Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS). Cet outil contractuel permet de fixer des objectifs clairs et réalistes pour progresser vers l'autonomie. Les mises en équité seront limitées et présentées par le service social en Conseil Spécial du Service Social (CSSS), avec un réexamen régulier afin d'évaluer les progrès et ajuster l'accompagnement.

- **Partenariats avec les acteurs locaux :**

Le CPAS renforcera ses collaborations avec les entreprises, les organisations locales et les centres de formation pour offrir des stages, des formations

qualifiantes, et des emplois adaptés aux capacités et besoins des bénéficiaires. Ces partenariats permettront de créer des passerelles vers une intégration durable sur le marché du travail.

- **Valorisation des compétences :**

La mise à l'emploi des bénéficiaires à travers les dispositifs de l'article 60 §7 et l'article 61 de la LO restera un levier essentiel pour offrir une première expérience, une remise à l'emploi et attester de la disponibilité à l'emploi. Afin de valoriser ces parcours, le CPAS instaurera un système de reconnaissance des compétences acquises, avec des attestations ou certificats remis en fin de contrat ou de formation.

- **Accompagnement des personnes éloignées du marché de l'emploi :**

Le CPAS continuera à proposer un accompagnement spécifique pour les publics les plus vulnérables ou éloignés du marché de l'emploi. Cet accompagnement prendra en compte les freins multiples (mobilité, qualifications, santé physique ou mentale, etc.) afin de proposer des solutions sur mesure et adaptées.

- **Traiter les problématiques de santé mentale et des assuétudes :**

Le CPAS, en collaboration avec les partenaires locaux (services de santé mentale, structures spécialisées, maisons médicales, etc.), souhaite développer des actions ciblées pour :

- Diagnostiquer les problématiques psychologiques et les addictions entravant l'insertion sociale et professionnelle.
- Conseiller et orienter les bénéficiaires vers les partenaires compétents pour un suivi adapté, tout en assurant un accompagnement social soutenu.

Soutien à l'accès au logement

Le CPAS de Mons considère l'accès à un logement digne comme une condition essentielle pour l'épanouissement et l'inclusion sociale. Pour répondre aux besoins croissants en matière de logement, et soutenir la ville dans sa lutte contre les marchands de sommeil, plusieurs actions seront mises en œuvre :

- **Collaborations renforcées pour l'accompagnement des publics fragilisés :**

Le CPAS intensifiera sa collaboration avec les acteurs locaux, notamment la société immobilière sociale Toit & Moi et l'agence immobilière sociale AIS Mon(s) Logement, pour accompagner les personnes précarisées dans leur recherche et leur maintien dans un logement. Ces partenariats permettront de mieux répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires grâce à un suivi social et technique adapté.

- **Rénovation énergétique des biens du CPAS :**
Afin de maximiser l'utilisation de son patrimoine, le CPAS a commencé à procéder à la rénovation énergétique de son parc immobilier dans la limite de ses capacités financières.
- **Soutien à la recherche de logement et à la maîtrise énergétique :**
Le CPAS collaborera avec le projet de la Ville de création d'une Maison de l'Habitat, notamment pour :
 - Accompagner les bénéficiaires dans leur recherche active de logement.
 - Sensibiliser et guider les locataires dans la gestion de leur consommation énergétique grâce au dispositif de tuteurs énergie.
- **Développement des logements d'urgence, de transit et d'insertion et renforcement de l'accès au logement public:**
Le CPAS augmentera son parc de logements d'urgence, de transit et d'insertion afin de répondre aux situations critiques et offrir des solutions temporaires aux ménages en difficulté.

Alimentation

L'accès à une alimentation saine et suffisante est un droit fondamental, et le CPAS de Mons s'engage à renforcer son action en matière d'aide alimentaire pour répondre aux besoins croissants des publics précarisés.

- **Collaboration avec les partenaires locaux :**
Le CPAS travaillera en étroite collaboration avec les acteurs présents sur le territoire qui distribuent des colis alimentaires, notamment l'ASBL Épicerie du Cœur, le SOREAL, l'Entraide de Ghlin, le Foyer Saint-Augustin, et ESoP, afin de garantir une couverture optimale des besoins et de coordonner les efforts pour éviter les doublons et maximiser l'impact.
- **Production de légumes pour nos services :**
Le projet de la Régie agricole sera maintenu pour produire des légumes frais destinés à alimenter nos services d'hébergement (VIF, Abri de nuit/de jour, Cité de l'enfance) et nos épiceries sociales fixes et l'épicerie solidaire mobile.
- **Maintien des épiceries sociales :**
Le CPAS poursuivra le fonctionnement de ses épiceries sociales fixes et de son épicerie solidaire mobile, offrant des denrées alimentaires de qualité à prix réduits aux personnes en difficulté en veillant à un accompagnement social adapté.

- **Organisation de repas solidaires et de cantines sociales :**
Le CPAS soutiendra l'organisation de repas solidaires et de cantines sociales, offrant des repas chauds et équilibrés aux personnes en situation de précarité ou d'isolement.
- **Soutien aux initiatives favorisant l'accès à une alimentation saine et durable:**
Le CPAS encouragera et participera activement aux initiatives visant à promouvoir une alimentation saine, locale et durable, en sensibilisant les bénéficiaires à l'importance de l'équilibre alimentaire et en collaborant avec des projets favorisant les circuits courts.

Lutte contre les violences

Conscient des ravages causés par les violences intrafamiliales, conjugales et autres formes d'abus, le CPAS de Mons s'engage à agir de manière proactive et concertée pour protéger les victimes et prévenir ces situations.

- **Renforcement de l'accompagnement des victimes :**
Le CPAS mobilisera des travailleurs sociaux spécialisés pour offrir un soutien psychologique et social adapté aux victimes. Cet accompagnement individualisé visera à les aider à reconstruire leur vie dans la dignité et la sécurité. Une démarche visant les auteurs de violence sera également étudiée.
- **Rénovation et pérennisation du centre d'urgence pour les femmes victimes de violence intrafamiliale :**
Le CPAS s'engage à rénover et pérenniser son centre d'urgence de 20 places, dédié à l'accueil des femmes victimes de violences intrafamiliales et de leurs enfants. Fonctionnant 24h/24 et 7j/7, ce centre joue un rôle crucial en offrant un refuge sûr et un accompagnement personnalisé. Il constitue un modèle unique en Wallonie et à Bruxelles.
- **Collaboration avec le futur centre pour femmes victimes de violences sexuelles :**
Le CPAS établira des liens étroits avec le centre pour femmes victimes de violences sexuelles qui devrait être développé par un hôpital dans notre arrondissement, afin d'assurer une prise en charge coordonnée et complète des victimes.
- **Focus sur le public LGBT+ :**
Le CPAS développera une approche spécifique pour accompagner les personnes LGBT+ exclues de leur famille en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Ce travail sera réalisé en collaboration avec le secteur associatif et la Maison Arc-en-Ciel de Mons.

- **Sensibilisation et prévention :**

Le CPAS soutiendra des campagnes de sensibilisation et des ateliers éducatifs pour informer les citoyens sur les mécanismes de prévention des violences et les ressources disponibles en cas de besoin.

Soutien aux aînés

Le CPAS de Mons place le bien-être des aînés au cœur de ses priorités, avec une attention particulière portée à la lutte contre l'isolement, le soutien à la mobilité, et l'amélioration de la qualité de vie. Les actions prévues incluent :

- **Soutien aux bénéficiaires du RIS âgés :**

Une attention particulière sera portée aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) âgés, afin de garantir un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques.

- **Renforcement des collaborations avec le réseau local :**

Des actions seront développées avec l'intercommunale Gabrielle Passelecq et autres structures d'accueil et les maisons citoyennes du plan de cohésion sociale pour mieux répondre aux attentes des seniors et favoriser leur inclusion dans la vie sociale et culturelle locale.

- **Maintien à domicile et lutte contre l'isolement social :**

Le CPAS contribuera à mettre en œuvre plusieurs initiatives pour rompre l'isolement des personnes âgées vivant seules, notamment :

- Proposer des activités sociales, culturelles, sportives accessibles.
- Organiser des formations pour lutter contre l'exclusion numérique et encourager l'utilisation des outils technologiques.
- Créer des comités locaux de lutte contre l'isolement via les maisons citoyennes et promouvoir des réseaux de voisins solidaires.
- Soutenir des initiatives favorisant les rencontres entre seniors, comme des cafés seniors ou des ateliers thématiques.
- Faciliter la mobilité des seniors notamment à travers le taxi social ou des options de covoiturage
- Le CPAS soutiendra également le projet du Kit Senior Focus, destiné à prévenir les risques et à informer les aînés, et renforcera le dispositif de veille, qui soutient les personnes âgées et isolées en cas d'alerte météo (canicule, grands froids, épidémies, etc.). Le CPAS contribuera également à la réédition du guide des aînés de la ville de Mons.

- **Promotion des activités intergénérationnelles :**
Le CPAS contribuera à encourager les visites des jeunes élèves dans les maisons de repos à travers des ateliers communs, spectacles et échanges culturels.

Soutien aux mal-logés et sans-abris

Le CPAS de Mons poursuit son engagement en faveur des mal-logés et des sans-abris, avec une approche intégrée et inclusive visant à offrir des solutions adaptées à leurs besoins et en travaillant sur la prévention.

- **Relocalisation de l'abri de jour et de nuit :**
Le CPAS prévoit de déménager l'abri de jour et de nuit vers un site mieux adapté, permettant d'élargir l'offre sociale et de répondre de manière plus adéquate aux besoins des usagers.
- **Maintien du plan "Grand Froid" en hiver :**
Chaque hiver, le CPAS augmentera les capacités d'accueil de l'abri de nuit et de l'abri de jour pour répondre aux besoins accrus en période de grand froid.
- **Renforcement des maraudes :**
Les maraudes seront maintenues et renforcées afin d'aller à la rencontre des sans-abris, de créer un lien de confiance, et de les orienter vers nos services sociaux pour un accompagnement adapté.
- **Dispositif d'urgence sociale :**
Le dispositif d'urgence sociale sera maintenu pour répondre rapidement aux situations urgentes nécessitant une prise en charge immédiate.
- **Investissements dans le logement "Housing First" :**
Le CPAS collaborera avec la Région wallonne et le Relais Social pour augmenter le nombre de logements disponibles via le dispositif Housing First, offrant une solution stable et durable aux personnes sans-abris.
- **Création d'unité d'intervention pluridisciplinaire :**
Une unité d'intervention, regroupant des travailleurs sociaux, des services mobiles de psychiatrie et des agents de police interviendra de manière coordonnée pour accompagner les personnes en situation de grande précarité.
- **Proposition d'activités de réinsertion :**
Les sans-abris fréquentant nos structures auront accès à des activités de réinsertion, comme des ateliers, des formations ou des programmes éducatifs, visant à les préparer à une réintégration progressive dans la société.

- **Collaboration avec des partenaires spécialisés :**
Le CPAS fera appel à des partenaires spécialisés dans les domaines des assuétudes et de la santé mentale pour offrir un accompagnement adapté et répondre aux problématiques spécifiques des bénéficiaires et des personnes fréquentant l'abri de nuit et de jour.
- **Participation au projet "Territoire zéro sans-abrisme":**
Le CPAS continuera de participer activement au projet Territoire zéro sans-abrisme et à son initiative Aristote, qui vise une prise en charge transversale et innovante des sans-abris.
- **Focus Jeunes sans-abris :**
Le CPAS s'engagera avec le Relais Social Urbain à développer la prévention et la lutte contre le sans-abrisme chez les jeunes adultes.

Soutien aux familles monoparentales

Les familles monoparentales étant souvent plus exposées à la précarité, le CPAS agit pour :

- Proposer des aides spécifiques (gardes d'enfants, soutien éducatif, aides financières).
- Faciliter l'accès à des formations et à l'emploi adapté.
- Développer des collaborations avec des structures d'accueil flexibles pour répondre à leurs besoins.
- Création d'une communication spécifique reprenant les informations pertinentes à destination des parents solos.

Soutien aux jeunes

Le CPAS de Mons met en place des initiatives variées pour accompagner les jeunes dans leur développement personnel, éducatif, culturel, social, et professionnel, tout en tenant compte des besoins spécifiques de cette tranche de la population. Une collaboration accrue entre le département Social et le département Jeunesse sera mise en œuvre pour optimiser les parcours d'émancipation des bénéficiaires et garantir une prise en charge cohérente et complète.

- **Insertion des jeunes NEET :**
Pour les jeunes NEET bénéficiaires du RIS (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation), le CPAS travaillera avec des partenaires spécialisés pour proposer des programmes de réinsertion professionnelle et sociale.

- **Soutien aux étudiants précarisés :**
En partenariat avec les services sociaux des écoles, le CPAS renforcera son soutien aux étudiants précarisés, qu'ils soient bénéficiaires du RIS ou non, en leur offrant des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.
- **Soutien à la parentalité :**
Des initiatives spécifiques seront mises en place pour accompagner les jeunes parents soutenus par le CPAS dans leurs responsabilités parentales, à travers des programmes éducatifs et de soutien.
- **Participation active à l'aide à la jeunesse :**
Le CPAS poursuivra son engagement dans l'aide à la jeunesse grâce à ses structures spécialisées, telles que :
 - Les services d'hébergements de la Cité de l'Enfance, qui développeront des:
 - Projets de parrainage et bénévolat : Créer des initiatives permettant aux enfants de sortir du cadre collectif en découvrant des expériences enrichissantes grâce à des familles de parrainage ou des bénévoles.
 - Projets co-construits : Développer, avec les enfants et les équipes, des activités autour de thématiques comme, par exemple, la médiation animale ou encore l'alimentation, favorisant l'épanouissement et la participation active.
 - Partenariats pour le développement personnel des enfants: Explorer et instaurer des collaborations avec le secteur privé pour proposer davantage d'activités contribuant au bien-être et à l'éveil des enfants et également avec le secteur culturel à travers entre autres art.27.
 - La MADO l'équipAJ,
 - L'AMO Ancrages,
 - Le SA Point d'Appui.
- **Partenariats avec des structures pour jeunes :**
Le CPAS proposera des séances d'information sur des thématiques telles que la citoyenneté, la sécurité sociale, et le monde de l'emploi, pour préparer les jeunes à leur vie active au sein du centre des cultures urbaines du Grand Large et des maisons citoyennes, pour offrir des opportunités supplémentaires d'engagement et de développement.

- **Programmes d'accompagnement scolaire et de prévention du décrochage :**
Le CPAS développera des actions visant à prévenir le décrochage scolaire et à soutenir les jeunes dans leur parcours éducatif, en collaboration avec des partenaires locaux.
- **Centre de classe verte des Epioux :**
Le projet de centre de classe verte dans le domaine des Epioux sera développé et valorisé comme une ressource éducative et environnementale pour les jeunes.

Soutien aux enfants précarisés

Le CPAS de Mons s'engage à offrir un soutien renforcé aux enfants issus de milieux précaires, afin de garantir leur accès aux ressources essentielles et leur épanouissement dans un cadre éducatif, social et culturel favorable.

- **Aides matérielles :**
Fourniture d'aides en matériel scolaire, vêtements, et autres besoins essentiels, afin de garantir l'égalité des chances pour tous les enfants en collaboration avec le réseau de partenaires.
- **Projets éducatifs, culturels et sportifs :**
Soutien à des projets accessibles et inclusifs pour permettre aux enfants de milieux précaires (enfants de nos bénéficiaires) de participer à des activités éducatives, culturelles, et sportives, contribuant ainsi à leur développement personnel.
- **Collaborations avec les écoles :**
Le CPAS développera des partenariats avec les établissements scolaires pour identifier et accompagner les enfants en difficulté, en assurant un suivi personnalisé en lien avec les enseignants et les services sociaux.
- **Projet FSE Pauvreté Infantile :**
Poursuite de notre projet Fonds Social Européen (FSE) Pauvreté Infantile, qui inclut un accompagnement spécifique pour les futurs parents bénéficiaires du CPAS, afin de préparer un environnement favorable à l'arrivée de l'enfant.
- **Travail en réseau pour identifier et prévenir les situations précaires :**
En collaboration avec des acteurs locaux, tels que les maisons de jeunes, la MADO, l'AMO, et les maisons citoyennes, le CPAS agira en réseau pour identifier, prévenir, et soutenir les familles confrontées à la pauvreté infantile.

Soutien aux étrangers

Le CPAS de Mons met en place des actions spécifiques pour accompagner les étrangers dans leur intégration sociale, culturelle et économique, tout en respectant les législations en vigueur et les valeurs d'accueil et de solidarité.

- **Accompagnement administratif et juridique :**
Assistance pour la régularisation de séjour, l'accès aux droits sociaux et la compréhension des législations, en partenariat avec des acteurs spécialisés.
- **Intégration éducative et linguistique :**
Soutien à l'apprentissage du français (FLE) et accès à l'éducation pour les enfants.
- **Insertion socio-professionnelle :**
Développement de formations, stages et programmes d'emploi pour faciliter leur intégration sur le marché du travail.
- **Collaboration et inclusion sociale :**
Renforcement des partenariats avec des associations, organisation d'ateliers interculturels, et appui aux parcours d'intégration.

Soutien et services à tous les citoyens montois

Le CPAS de Mons s'engage à proposer des services accessibles et adaptés pour répondre aux besoins de tous les citoyens montois, en mettant l'accent sur l'accompagnement, la prévention, l'inclusivité et l'amélioration de la qualité de vie.

Le Pôle d'Accueil offre un service centralisé d'information (Ville-CPAS) et de soutien pour tous les habitants du Grand Mons, avec des initiatives clés :

- **Orientation et soutien administratif :**
Accompagnement dans les démarches administratives locales et nationales, intégrant un appui spécifique pour les démarches numériques et des services pratiques comme les recharges ORES, les demandes d'allocations SPF DG Handicap, et le retrait de packs « WOmenstruel ».
- **Promotion du volontariat :**
Collaboration avec le Centre de Volontariat de Mons pour créer une dynamique positive entre habitants et associations en recherche de bénévoles, en ciblant les jeunes, les aînés et les personnes sans emploi.
- **Initiatives de cohésion sociale :**
Organisation d'événements solidaires (gratifieria, marchés de Noël, Merry Box) et lancement d'une action de fourniture scolaire pour soutenir les ménages les plus démunis.

- **Élargissement culturel et éducatif :**
Valorisation de la Chapelle Saint-Quentin pour des expositions et ateliers accessibles à tous, y compris les bénéficiaires, afin de renforcer l'éducation permanente et le patrimoine culturel local.
- **Lutte contre la précarité énergétique :**
Développement d'initiatives pour accompagner les citoyens en difficulté face à leurs factures énergétiques, notamment via des conseils, des tuteurs énergie, et des aides spécifiques.
- **Prévention et lutte contre le surendettement :**
Renforcement de la guidance budgétaire et des actions de prévention du surendettement, afin d'aider les ménages à gérer leurs finances et éviter les situations critiques.

Les services proposés par le Pôle d'accueil pourront également être décentralisés dans le cadre de la collaboration avec les Maisons citoyennes.

Maintien et développement des services IDESS :

- **Magasins sociaux :** Renforcement de l'offre avec la création d'un troisième magasin social à Cuesmes.
- **Épiceries sociales fixes et épicerie solidaire mobile :** Maintien et optimisation des services pour garantir un accès à des produits essentiels à prix réduits.
- **Entretien des espaces verts et brico-dépannage :** Maintien de ces services pour répondre aux besoins des citoyens vulnérables.
- **Taxi social :** Élargissement des horaires et des publics cibles (personnes isolées, PMR, etc.), avec l'acquisition souhaitée d'un deuxième véhicule adapté aux PMR.
- **Buanderie sociale :** Etude de la mise à disposition sur le territoire de buanderies sociales.
- **Renforcement de la collecte des encombrants sur rendez-vous :**
Achat d'un deuxième camion pour renforcer le service et mieux répondre aux demandes des citoyens.

6. Support à l'Action Sociale

Le CPAS de Mons mobilise des moyens humains, matériels et organisationnels pour garantir l'efficacité et la qualité de ses actions sociales. Ce chapitre présente les principales orientations pour soutenir ces actions de manière durable et innovante.

Synergies: une action sociale coordonnée sur le territoire montois

La nouvelle majorité reconnaît l'importance de travailler en synergie avec les nombreux acteurs publics et associatifs présents sur le territoire pour améliorer les politiques sociales à Mons. Cette Déclaration de Politique Sociale s'inscrit dans une vision globale de l'action sociale publique locale, avec un renforcement nécessaire des synergies entre la Ville de Mons et le CPAS. Cet engagement repose sur une articulation cohérente et efficace des compétences et des ressources afin de répondre aux défis sociaux de manière coordonnée et durable.

- **Une gouvernance intégrée et complémentaire** : La présidente du CPAS, également membre du Collège communal, est investie d'attributions communales complémentaires pour cette législature, incluant notamment le Plan de Cohésion Sociale (PCS), la politique des aînés, la santé et la Régie Foncière. Ces responsabilités renforcent les complémentarités entre la Ville et le CPAS, favorisant une approche cohérente dans des domaines stratégiques comme le logement, l'inclusion sociale et le soutien aux publics fragilisés. De plus, cette Déclaration de Politique Sociale est étroitement liée à la Déclaration de Politique Communale, garantissant une vision partagée et alignée des priorités sociales sur le territoire.
- **La mutualisation des services transversaux** : Les services transversaux communs à la Ville et au CPAS, tels que les ressources humaines, les marchés publics, le patrimoine, l'informatique ou encore la communication, seront davantage mutualisés au cours de la mandature. Certaines de ces mutualisations, déjà initiées, seront poursuivies et optimisées pour renforcer leur efficacité. Cette approche vise à maximiser l'impact des ressources disponibles tout en réduisant les coûts administratifs et opérationnels.
- **La coordination thématique entre le CPAS et les services communaux** : Au-delà des services transversaux, des synergies renforcées seront développées autour de thématiques spécifiques comme le logement ou encore la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale et les Conseils consultatifs. Ces

collaborations permettront d'élargir l'impact des politiques locales et de garantir une meilleure prise en charge des citoyens grâce à des actions parfois plus ciblées et cohérentes et ce, à échelle du territoire.

- **La collaboration avec les acteurs de terrain :** Le CPAS de Mons joue un rôle central dans la coordination des différentes missions sociales sur le territoire, en partenariat avec les acteurs publics, associatifs et privés. Ces partenariats permettent d'améliorer les politiques sociales grâce à une mutualisation des ressources et une réponse globale et cohérente aux besoins des citoyens. Parmi les partenaires clés figurent notamment la société immobilière sociale Toit&Moi, l'agence immobilière sociale Mon(s) Logement, l'intercommunale Gabrielle Passelecq, le Relais Social Urbain de Mons-Borinage, ainsi qu'un large éventail d'associations locales. Le CPAS s'engage à renforcer ces coopérations, à favoriser un dialogue régulier avec les partenaires et à soutenir des initiatives locales innovantes.

En mettant l'accent sur ces différents axes, le CPAS de Mons s'impose comme un acteur clé de l'action sociale publique locale, garantissant une approche inclusive, solidaire et proactive au service de tous les Montois.

Gestion des ressources humaines

- **Bien-être au travail :**

La santé et l'épanouissement des agents du CPAS sont des priorités. Nous accorderons une attention particulière:

- L'aménagement et à la rénovation des espaces de travail qui le nécessitent.
- L'organisation de moments de rencontre et d'échange réguliers pour renforcer la cohésion d'équipe et favoriser un dialogue ouvert entre les agents et la direction.
- La mise en place d'un réfectoire et d'un espace de convivialité afin de créer du lien entre des travailleurs qui ne se côtoient pas régulièrement

- **Anticipation des départs :**

Avec plusieurs départs à la pension prévus durant la mandature, une planification stratégique sera mise en place pour assurer une transition fluide et préserver les services essentiels.

- **Renfort des équipes et intégration des nouveaux collaborateurs :**
Pour garantir la continuité des services essentiels, le CPAS prévoit :
 - Le recrutement de saisonniers pour répondre aux besoins ponctuels.
 - La valorisation du bénévolat pour compléter les actions des équipes.
 - Une politique d'intégration raisonnée des nouveaux agents, avec des parcours adaptés pour leur prise de poste.
- **Développement des compétences et épanouissement professionnel :**
Le CPAS investit dans la formation continue des collaborateurs pour renforcer leurs compétences techniques et sociales.

Finances et gestion rigoureuse

- **Respect des circulaires budgétaires :** Respect des critères établis par les circulaires concernant la balise d'emprunt et les ratios d'endettement.
- **Plan de gestion financier :** Élaboration d'un plan garantissant une gestion rigoureuse des ressources, avec des investissements axés sur un retour mesurable et une trajectoire budgétaire maîtrisée au mieux en tenant compte des facteurs externes qui peuvent l'influencer.
- **Recherche de subsides :** Accent mis sur l'obtention de financements externes pour soutenir les projets sociaux et les initiatives durables.

Gestion du patrimoine

- **Transition écologique et rénovation énergétique :**
 - Rénover les bâtiments et logements pour améliorer leur efficacité énergétique.
 - Valoriser les domaines forestiers et terrains agricoles pour générer des recettes ou soutenir les citoyens vulnérables (arbres fruitiers, circuits courts).
 - Dans nos marchés publics, favoriser les circuits-courts et inclure des clauses environnementales, sociales et éthiques.
- **Optimisation et rationalisation du patrimoine :**
 - Regrouper les services du centre autour de grands pôles :
 - Le site de Bouzanton : Administration centrale et Services sociaux.
 - Rue du Travail : Pôle réinsertion socio-professionnelle.
 - Cité de l'enfance : Services pour les jeunes et les enfants.
 - Abris de jours et de nuit, VIF.

- **Domaine des Épioux :**
 - Transformation de la maison du garde en logement pour classes vertes.
- **Flotte de véhicules :**
 - Rationaliser l'utilisation et moderniser la flotte des véhicules.

Annexe: Le volet budgétaire

L'établissement du volet budgétaire de cette Déclaration de Politique Sociale s'inscrit dans une triple optique :

- Le respect des contraintes imposées par le CRAC, auquel la Ville de Mons et son CPAS sont soumises, pour garantir une trajectoire financière durable.
- L'élaboration des budgets annuels successifs et leurs éventuelles modifications budgétaires, en conformité avec le contexte.
- L'intégration des objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que des actions concrètes, qui seront développées dans le Plan Stratégique Transversal (PST) et ce, en adéquation avec le Plan de Gestion.

Axes prioritaires et optimisation des subventions

Les missions principales définies dans cette déclaration, ainsi que les cibles prioritaires comme les jeunes, les bénéficiaires des dispositifs d'activation ou les familles précarisées, reposent sur une gestion optimisée des dépenses et recettes existantes. L'utilisation efficace des subventions octroyées par les différents niveaux de pouvoir (communal, régional et fédéral) sera essentielle. Une attention particulière sera accordée à :

- La recherche de nouveaux modes de financement pour divers projets ciblés, en collaboration avec les autorités régionales et fédérales.
- Optimisation financière et patrimoniale.

Cependant, le CPAS reste vigilant quant aux impacts des réformes législatives et financières à venir, susceptibles de modifier les moyens alloués ou les conditions de mise en œuvre des projets envisagés.

Gestion des ressources humaines et organisation

Le CPAS de Mons emploie actuellement environ 480 ETP, dont une grande partie est affectée à des missions d'aide directe aux citoyens. Les services administratifs, quant à eux, fonctionnent avec des ressources réduites au minimum nécessaire, ce qui reflète la priorité donnée à l'action sociale. Dans un contexte de pression croissante sur les finances publiques et les capacités d'accueil, notamment au sein de l'abri de nuit, de la cité de l'enfance et des logements d'urgence, la gestion des ressources humaines

demeure un défi. Des départs à la retraite programmés imposeront une planification rigoureuse des remplacements, afin de garantir la continuité des services essentiels.

Frais de fonctionnement et investissements

Les frais de fonctionnement du CPAS feront l'objet d'une attention particulière sans toutefois compromettre la qualité des services. Cependant, des investissements stratégiques sont nécessaires pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux :

- **Rénovation énergétique des bâtiments** : Ces travaux permettront de réduire les coûts des budgets ordinaires à moyen terme et de contribuer aux objectifs de durabilité.
- **Rénovation de la Cité de l'Enfance** : Une aile supplémentaire sera réhabilitée pour améliorer l'accueil des jeunes dans des conditions optimales.
- **Nouveau(x) lieu(x) pour les abris de jour et de nuit** : Ces infrastructures critiques nécessitent des investissements importants, pour lesquels des solutions de financement, incluant des ventes de biens immobiliers non stratégiques, seront envisagées.

Le patrimoine du CPAS, comprenant outre des bâtiments, des terres agricoles et des domaines forestiers, fera l'objet d'une analyse approfondie. Cette démarche permettra d'évaluer les opportunités de valorisation ou de cession de certains actifs afin de financer les besoins prioritaires.

Trajectoire financière et contraintes structurelles

Le contexte budgétaire actuel reste complexe et exigeant. Les fonds de réserve disponibles apporteront une légère marge de manœuvre pour absorber les difficultés ponctuelles, mais la pression exercée par les réformes, les besoins croissants des bénéficiaires et les contraintes du CRAC nécessite des choix stratégiques:

- Les investissements à venir devront être en grande partie subventionnés ou financés par la vente d'actifs.
- Une collaboration accrue avec les autorités subsidiaires sera indispensable pour garantir la viabilité des projets structurants et surtout pour remplir nos missions de base permettant d'assurer que chaque montoises.es ait droit à une vie conforme à la dignité humaine
- L'intervention communale, bien qu'essentielle, ne pourra être significativement augmentée, imposant une gestion rigoureuse et pragmatique des ressources.

En conclusion, cette approche budgétaire vise à concilier ambition sociale et discipline financière. Le CPAS de Mons, malgré les contraintes actuelles, réaffirme son engagement à répondre aux besoins des citoyens les plus vulnérables tout en s'inscrivant dans une trajectoire de durabilité et d'innovation.